

Grands Esserts

Suite au référendum Cirses

Le référendum lancé contre la décision du Conseil municipal favorable (22 oui, 2 non) du 13 avril 2021 concernant le PLQ des « Cirses », a été validé par le Conseil d'État.

Le vote qui a eu lieu le 28 novembre 2021 a eu pour effet l'annulation de la délibération du législatif communal.

Le conseiller d'Etat M. Antonio Hodgers a auditionné le comité référendaire et l'exécutif communal le 7 février 2022 pour orienter la suite de la procédure en réponse aux préoccupations citoyennes.

L'enjeu déterminant pour la commune reste de permettre la réalisation de l'équipement public projeté au cœur du plan localisé de quartier.

Les points de convergence et de vigilance ont pu être mis en exergue au bénéfice du projet.

Point d'orgue de la médiation **le développement des « Cirses » se fera en deux phases de 800/400 logements (la seconde après 2030)** selon l'accord signé en 2012 entre l'État et Veyrier.



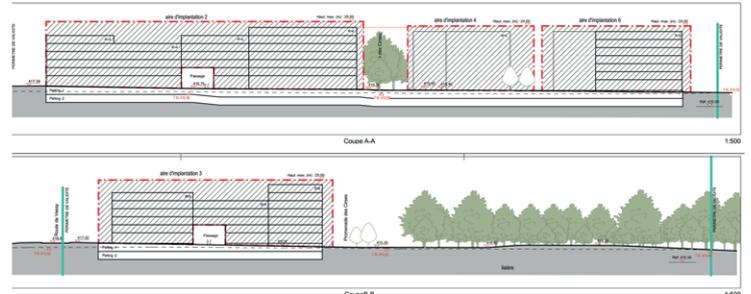
Votation communale du 28 novembre 2021

Acceptez-vous la délibération du Conseil municipal de la commune de Veyrier, du 13 avril 2021, concernant le préavis favorable au projet de plan localisé de quartier N° 30082-542, secteur Cirses, aux Grands Esserts, sous conditions ?



ÉQUIPEMENTS PRÉVUS DANS LE PÉRIMÈTRE DES GRANDS ESSERTS

- Une école
- Une antenne de la voirie communale
- Des salles de sports
- Des salles de sociétés
- Un poste de police municipal
- Un bureau social
- Une crèche
- Un centre commercial de quartier
- Des surfaces d'activités



Grands Esserts

Les processus engagés

LES OPÉRATEURS URBAINS ET LES AUTORITÉS CANTONALES ET COMMUNALES S'ENGAGENT DANS UN PROCESSUS D'AMÉLIORATIONS CONTINUES DU PROJET

CADRE DE MOBILITÉ RELANCÉ

La portée du PLQ ne permet pas de résoudre l'engorgement sur les voiries communales. Il stimule de fortes mesures d'accompagnement. Suite au rejet des routes L1-L2, par le Grand Conseil, la planification régionale est relancée.

INTÉGRATION SOCIALE ANTICIPÉE

Les autorités souhaitent préparer l'intégration des nouveaux habitants en précédant leur arrivée dans ce nouveau quartier, sans attendre d'éventuels problèmes de cohésion sociale.

EQUATION FINANCIÈRE POSÉE

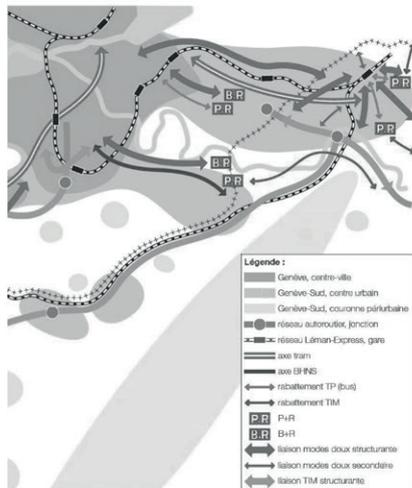
Les autorités ont établi une vision à long terme du coût de l'aménagement, des charges de fonctionnement et les hypothèses des rentrées fiscales. Comprendre et analyser permet d'anticiper.

MONITORING DE LA QUALITÉ DU PROJET

Les autorités et les opérateurs ont décidé d'organiser une veille du projet et d'adapter ses développements à l'aune de la transition écologique. Il s'agit d'un processus volontariste d'améliorations continues.



Concept multimodal – Couloir « Veyrier » (en cours d'étude)



Objectifs :

- Favoriser (augmenter sensiblement) le report modal en provenance d'Annemasse-Agglo;
- Offrir des alternatives fonctionnelles en provenance de la Vallée de l'Arve.

Principes :

- Rabattement vers le centre-ville via le réseau modes doux (Voie-Verte et rabattements secondaires);
- Rabattement multimodal (transfert) sur le Léman Express pour les déplacements en relation avec la Rive droite;
- Encourager un usage cohérent du tram et du BHNS Veyrier.

Enjeux

- Efficacité de l'offre en fonction des lieux de destination;
- Capacité de l'offre de transport public;
- Capacité des interfaces d'échange (P+R, B+R vélostation);
- ...

Le grand projet stimule les solutions régionales. Il met en œuvre les premières mesures.



Grands Esserts

Les promesses tenues

UNE COMMUNICATION TRANSPARENTE

Un site internet dédié est en construction pour informer et associer les partenaires du projet, les habitants et les communiens. Il sera un outil de partage.

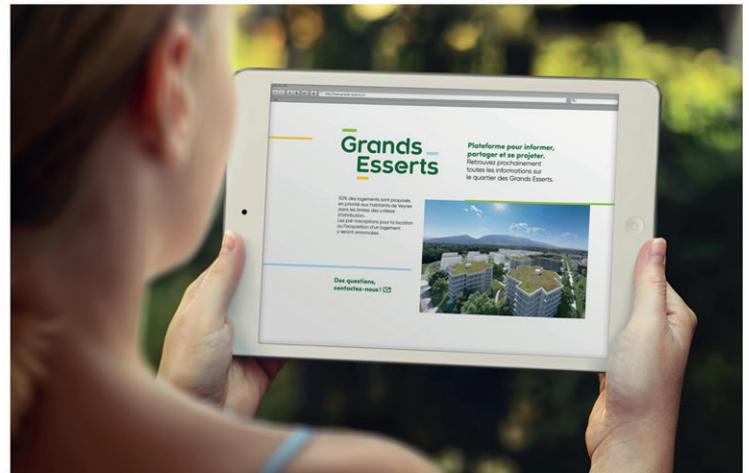
www.grands-esserts.ch
info@grands-esserts.ch

PRIORITÉ AUX VEYRITES!

50% des logements sont offerts en priorité aux habitants de Veyrier. Les opérateurs s'y sont engagés unanimement dans les limites des critères d'attributions (barèmes LUP et statuts des coopératives).

INTÉGRATION DES CONDITIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Recours aux concours d'architecture avec participation des associations de quartier, optimisation des droits à bâtir, création de places de stationnement de service, maîtrise stricte des gabarits, augmentation de la perméabilité des îlots, respect intégral des normes bruits/air, valorisation du projet communal d'aménagement des espaces publics, efficience énergétique etc.



PLANIFICATION

1^{ère} étape : 800 logements env. < 2030

- Démarrage chantier 2022
- Démarrage des espaces publics 2023
- Maison de Vessy = 220 logements (CPEG) 2025
- Ferme = 120 logements (FIVV) 2026
- Beaux Champs = 80 logements (CPEG) 2026
- Livraison routes cantonales Veyrier et Vessy
- Livraison école
- Arve partiel 80 logements (coopératives) 2027
- Lisière = 120 logements (FIVV) 2028
- Salève = 190 logements (CPEG) 2029

Articulation entre les deux étapes 2029-2031

Le sous-sol commun est réalisé en coulissage des deux étapes permettant d'éviter le surcoût de rampes provisoires.

2^{ème} étape : 400 logements env. > 2030

- Nant 1 = 180 logements (CPEG) 2030
- Nant 2 = 130 logements (CPEG) 2031
- Arve partiel 80 logements (coopératives) 2032
- Fin des espaces publics et paysagers 2034